

APHP
Léo Lemaray
55 Bd Diderot
75012 Paris

PARIS - Hôpital COCHIN - Création de box de préparation

Date d'émission 19/06/2026
N° d'affaire : 2603885M0000188
Référence chrono : CT/885M0/0626/1001
Version : 1

VOTRE RESPONSABLE D'AFFAIRE

Rabea ABDELBAKI
Tél. +33 6 61 76 75 41
Email : rabea.abdelbaki@socotec.com

SOMMAIRE

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT	3
2. SIGNATURES	5
3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	5
3.1. Partenaires de l'opération	5
3.2. Données de l'affaire	6
4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES	6
5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D	7
5.1. Analyse de Risque	7
5.2. Evaluation de conformité	7
6. ANALYSE DE RISQUE	9
6.1. Mission LE relative à la solidité des existants	9
6.2. Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables	10
6.3. Mission F relative au fonctionnement des installations	10
7. EVALUATION DE CONFORMITE	11
7.1. Missions relatives à la sécurité des personnes	12
7.2. Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées	18
7.3. Mission TH relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie	19
7.4. Mission HYSa relative à l'hygiène et à la santé dans les bâtiments autres que d'habitation	19

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent document constitue le rapport prévu dans le contrat de Contrôle Technique n°2603885M0000188, que SOCOTEC Construction doit adresser au Maître d'Ouvrage après examen du dossier de conception destiné à la consultation des entreprises .

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 3 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

Missions d'analyse de risque :

- Mission LE relative à la solidité des existants (LE).
- Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables (LP).
- Mission F relative au fonctionnement des installations (F).

Missions d'évaluation de conformité:

- Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH (SEI).
- Mission TH relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie (TH).
- Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées (HAND).
- Mission HYSa relative à l'hygiène et à la santé dans les bâtiments autres que d'habitation (HYSa).

Accréditation COFRAC INSPECTION N° 3-1592 concernant les missions L, S, SEI, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- Les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,
- Les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- Les avis suspendus concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

L'évaluation technique porte sur les ouvrages et éléments d'équipement et s'exerce lors de la phase de conception et de réalisation des travaux du projet de construction. L'intervention de l'évaluateur technique de construction se base sur **l'analyse de risques et l'évaluation de conformité** .

L'analyse de risque permet d'identifier les aléas et les enjeux pour l'ouvrage et les éléments d'équipements relevant des **techniques courantes**. L'évaluateur technique prend en compte :

- Le contexte de l'opération de construction,
- Les référentiels techniques appropriés,
- Les retours d'expérience et les pathologies (désordre connus) propres à la typologie de l'ouvrage

L'identification pertinente de la situation fait partie intégrante de l'analyse de risque, cela permet pour un enjeu très faible de tolérer une déviance de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement par rapport au référentiel de la technique courante, et donc d'évaluer favorablement la disposition proposée.

Le risque est défini en termes de conséquence et de vraisemblance pour l'ouvrage, tels que des dommages matériels, l'impact sur sa pérennité et son usage normal.

L'évaluation de conformité consiste à faire une analyse critique des dispositions du projet vis-à-vis de la réglementation applicable à celui-ci. Elle porte sur le respect du référentiel réglementaire applicable ainsi que les normes rendues applicables par ce dernier. En complément des contrôles réalisés par les constructeurs et du fait de son savoir-faire, le contrôleur technique procède à des vérifications visuelles suivant un échantillonnage. Le risque de non-conformité découle d'un défaut d'application des dispositions réglementaires.

2. SIGNATURES

Tous ces avis ont été établis par les intervenants SOCOTEC Construction suivants :

Intervenants SOCOTEC	Signatures
Rabea ABDELBAKI Responsable d’Affaire	
Chayma JEGHAM Généraliste Construction	

Ce rapport a été édité par : Rabea Abdelbaki

Ce rapport a été transmis à :

- Léo LEMARAY / leo.lemeray@aphp.fr

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées. Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

3.1. Partenaires de l’opération

Maître d'ouvrage
Léo LEMARAY HOPITAL BROCA 75014 PARIS

3.2 Données de l'affaire

ADRESSE DE L'OUVRAGE

27 Rue Du Faubourg Saint-Jacques
75014 Paris

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

L'opération consiste à la restructuration de la zone imagerie : aménagement de box de préparation et installation d'un nouveau scanner au sein du bâtiment ACHARD de l'hôpital COCHIN

4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Désignation - Identification des documents examinés	Reçu le
CCTP - V0.zip	19/05/2026
2026_Achard_Diag box de préparation - RICT.zip	19/05/2026
20260511_Achard - Scanner 2 - Notice de sécurité.pdf	19/05/2026
RDI-1317_Achard-Scanner Radiologie - Rendu.pdf	19/05/2026

5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D

5.1. Analyse de Risque

Le niveau de risque a été défini par notre Direction des Solutions et des Techniques de l'Innovation et des chiffres de la sinistralité dans le bâtiment

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DONNEES RELATIVES A LA SOLIDITE, CONCERNANT LES EXISTANTS, DU FAIT DE LA REALISATION DES TRAVAUX NEUFS DEFINITION DU PROGRAMME DE TRAVAUX SUR EXISTANTS DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT DISPOSITIONS RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS	S	Il est indiqué dans la notice de sécurité la création d'une porte en façade donnant directement sur l'extérieur dans la coursive logistique au niveau -1 : le descriptif travaux ne précise pas les travaux de renforcement prévus suite à cette modification. Nous avons constaté la suppression d'une portion d'un mur maçonné au droit de la salle radiologie : reprise des charges non communiquée dans les documents transmis.	1

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

5.2. Evaluation de conformité

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION ERP DU 1ER GROUPE DISPOSITIONS COMMUNES - GN1 à GN15 ADAPTATION DES RÈGLES ET CAS PARTICULIERS principe de conception et exploitation selon les difficultés d'évacuation des handicapés	S	Les documents transmis ne précisent pas la mise en place de flash lumineux dans le sanitaire ouvert au public	90

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
CONSTRUCTION - CO1 à CO61 DEGAGEMENTS (DISPOSITIONS GENERALES) Balisage des dégagements	D	Il conviendra de s'assurer du balisage efficace de l'éclairage de sécurité : absence de BAES depuis la circulation vers la salle de radiologie.	88
DESENFUMAGE - DF1 à DF10 DÉSENFUMAGE DES CIRCULATIONS HORIZONTALES ENCLOISONNÉES ET DES HALLS	S	Le plan d'implantation des bouches d'extraction et d'amenées d'air ne nous a pas été communiqué afin de s'assurer que le nouvel agencement n'impacte pas le désenfumage des circulations notamment au droit de la circulation en dessous de la salle de radiologie	125
DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES			
ERP Existant			
Article 6. Circulations intérieures horizontales Caractéristiques dimensionnelles Espace de manœuvre de porte devant les portes et portillons	S	Les espaces de manœuvre des portes sont à représenter sur plans	124
Article 11. Locaux ouverts au public, aux équipements et dispositifs de commande Accès à l'ensemble des locaux ouverts au public et possibilité d'en ressortir de façon autonome	S	Il conviendra de présenter l'espace d'usage, l'aire de transfert et la largeur d'accès à la box de préparation dédiée aux personnes en situation d'handicap	122
Article 12. Sanitaires	S	Nous transmettre le plan à jour tenant compte de notre précédente observation concernant l'adaptation du sanitaire accessible au public	123
DONNEES RELATIVES AUX EQUIPEMENTS ET CARACTERISTIQUES THERMIQUES DES BATIMENTS MISSION HYGIENE ET SANTE			
BÂTIMENTS AUTRES QUE D'HABITATION			
Aération des locaux à pollution non spécifique	S	Les débits d'extraction d'air vicié dans les différents locaux est à préciser	10

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6. ANALYSE DE RISQUE

6.1. Mission LE relative à la solidité des existants

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DEFINITION DU PROGRAMME DE TRAVAUX SUR EXISTANTS	S	Il est indiqué dans la notice de sécurité la création d'une porte en façade donnant directement sur l'extérieur dans la coursive logistique au niveau -1 : le descriptif travaux ne précise pas les travaux de renforcement prévus suite à cette modification. Nous avons constaté la suppression d'une portion d'un mur maçonné au droit de la salle radiologie : reprise des charges non communiquée dans les documents transmis.	1
RENSEIGNEMENTS SUR LES EXISTANTS Examen de l'état apparent des existants	PM	En l'absence de communication du résultat d'études de diagnostic et de l'état des lieux, SOCOTEC ne peut prendre en compte, dans l'exercice de sa mission, que les éléments résultant de l'examen visuel de l'état apparent des existants.	
COMPATIBILITE DU PROGRAMME DES TRAVAUX AVEC L'ETAT DES EXISTANTS SOLIDITE DES EXISTANTS CONCERNES PAR LES TRAVAUX NEUFS Résistance des existants concernés par les travaux neufs	F		
	F	Mise en place d'un nouveau scanner : le plancher est en capacité de reprendre les nouvelles charges qui lui sont transmises d'après le rapport de l'étude structurelle établi par RDIngénierie indiquant la reprise des charges par le poteau rajouté en 2013 dans le cadre des travaux de renforcement pour l'installation du scanner actuel.	

* **F**: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , **HM**: Hors Mission , **PM**: Pour Mémoire , **SO**: Sans Objet

6.2. Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
STRUCTURE BÉTON ARMÉ OU PRÉCONTRAINT	PM	Structure et enveloppe existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
CLOISONS	F		
REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES COLLÉS	F	Le classement UPEC de revêtement de sol est à préciser en phase exécution	
REVÊTEMENTS MURAUX INTÉRIEURS	F	Peinture	
MENUISERIES INTÉRIEURES	F		
PLOMBERIE SANITAIRE GAZ			
Alimentation EF EC	F		
Réseau EU	PM	Raccord sur existant	
Appareils sanitaires	F		
CFO - CFA	F		

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6.3. Mission F relative au fonctionnement des installations

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
RESEAUX	PM	Réseaux existants	
PLOMBERIE	PM	Les attestations AQC des installations de plomberie seront à transmettre en fin de chantier	
GENIE CLIMATIQUE	PM	Les attestations AQC de bon fonctionnement des installations CVC seront à transmettre en fin de chantier	
FLUIDES SPECIAUX	PM	Les attestations AQC des installations des fluides médicaux seront à transmettre en fin de chantier	
INSTALLATIONS ELECTRIQUES	PM	Les attestations AQC des installations électriques seront à transmettre en fin de chantier	
APPAREILS ELEVATEURS	SO	Sans objet dans le cadre des travaux	
PORTES DE GARAGE AUTOMATIQUES	SO	Sans objet dans le cadre des travaux	

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7. EVALUATION DE CONFORMITE

7.1. Missions relatives à la sécurité des personnes

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
ERP DU 1ER GROUPE			
DISPOSITIONS COMMUNES - GN1 à GN15			
CLASSEMENT DES ÉTABLISSEMENTS	PM	Etablissement classé en 2ème catégorie de type U avec activité de type N	90
ADAPTATION DES RÈGLES ET CAS PARTICULIERS			
Adaptation des règles de sécurité - Dispositions exceptionnelles approuvées par l'autorité compétente	SO	Sans objet dans le cadre des travaux	
Établissement comportant des locaux de types différents	PM	Pour mémoire	
Utilisations exceptionnelles des locaux	SO	Sans objet dans le cadre des travaux	
Etablissement(s) dans Immeuble de Grande Hauteur	SO		
principe de conception et exploitation selon les difficultés d'évacuation des handicapés	S	Les documents transmis ne précisent pas la mise en place de flash lumineux dans le sanitaire ouvert au public	
Etablissement "ERP" nouveau, aménagé dans un existant	SO		
Travaux effectués dans un établissement "ERP" existant	F		
CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS	PM	Le dernier avis de la commission de sécurité sera à transmettre	
CONFORMITÉ AUX NORMES - ESSAIS DE LABORATOIRE	PM	Les PV de résistance au feu et de réaction au feu des matériaux et éléments employés dans le cadre des travaux seront à transmettre	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "N"	PM	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "U"	PM	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
DISPOSITIONS GÉNÉRALES - GE1 à GE10			
PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES À L'ÉTABLISSEMENT	PM	Pour mémoire	
CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS	PM	Pour mémoire	
VÉRIFICATIONS TECHNIQUES	PM	Pour mémoire	
CONSTRUCTION - CO1 à CO61			
CONCEPTION - DESSERTE	PM	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS	PM		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
RESISTANCE MECANIQUE ET AU FEU DES STRUCTURES		Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
Stabilité du bâtiment	PM	Pour mémoire	
Résistance au feu (dispositions générales)	PM	Pour mémoire	
Stabilité au feu des éléments principaux de la structure	PM	Pour mémoire	
Degré coupe-feu des planchers	F	Flocage par projection du plancher haut du deuxième sous-sol renforcé lors des précédents travaux	
Plancher partiel	PM	Pour mémoire	
Plafonds suspendus pris en compte dans le calcul de la résistance au feu	PM	Pour mémoire	
Stabilité des structures sous plancher d'isolement par rapport aux tiers	PM	Pour mémoire	
Résistance au feu (éléments particuliers)	PM	Pour mémoire	
Bâtiment en rez-de-chaussée	SO		
Bâtiment à trois niveaux au plus	SO		
Plafonds suspendus au dernier niveau	PM	Pour mémoire	
COUVERTURES	PM	Pour mémoire	
FACADES	F	Mise en place d'une porte extérieure en aluminium (réputé incombustible) en façade	
DISTRIBUTION INTERIEURE			
Principes de limitation de la propagation du feu à l'intérieur de la construction	PM	Pour mémoire	
Cloisonnement traditionnel	F	Parois entre locaux et dégagements accessibles CF 1h, blocs-portes PF 1/2h et châssis vitré au droit du local ascenseur CF 1h	
Répartition et caractéristiques des parois verticales et des portes en cas de cloisonnement de secteurs	PM	Pour mémoire	
Compartiments	PM	Pour mémoire	
Recouplement des vides	PM	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
Conception de la distribution intérieure - zones	PM	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
Atrium, patio et puits de lumière	PM	Pour mémoire	
Locaux avec anesthésiques inflammables autorisés	PM	Pour mémoire	
LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS ET LOCAUX NON ACCESSIBLES AU PUBLIC	SO	Sans objet dans le cadre des travaux	
CONDUITS ET GAINES			

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Dispositions de principe pour limiter la propagation du feu par les passages de conduits	F		
Conduits ou gaines venant, traversant ou aboutissant dans un local à risques courants ou moyens ou importants (sauf conduits de Dn>125mm traversant un local à risques importants sans le desservir	F		
Conduits ou gaines de diamètre nominal Dn>125mm traversant sans le desservir un local à risques importants	F		
Vide-ordures et monte-charge	PM	Pour mémoire	
DEGAGEMENTS (DISPOSITIONS GENERALES)			
Terminologie	PM	Pour mémoire	
Conception des dégagements	PM	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
Largeur de passage des dégagements	PM	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
Saillies et dépôts	PM	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
Calcul des dégagements	PM	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux : l'effectif modifié dans le cadre des travaux n'impacte le nombre de dégagements	
Lieux admettant de 1 à 19 personnes	F		
Lieux admettant de 20 à 50 personnes	PM	Pour mémoire	
Lieux admettant de 51 à 100 personnes	PM	Pour mémoire	
Lieux admettant plus de 100 personnes	PM	Pour mémoire	
Nombre d'escaliers à chaque niveau	PM	Pour mémoire	
Largeurs des escaliers à chaque niveau	PM	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
Calcul des dégagements des locaux en sous sol	PM	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
Enfouissement maximal	PM	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
Dégagements accessoires et supplémentaires	PM	Pour mémoire	
Balisage des dégagements	D	Il conviendra de s'assurer du balisage efficace de l'éclairage de sécurité : absence de BAES depuis la circulation vers la salle de radiologie.	88
Circulations secondaires	F		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Vestiaires	F		
Locaux recevant du public installés en sous-sol	F		
DEGAGEMENTS (SORTIES)	PM	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux : l'effectif modifié dans le cadre des travaux n'impacte le nombre de dégagements	
DEGAGEMENTS (ESCALIERS)	PM	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux : l'effectif modifié dans le cadre des travaux n'impacte le nombre de dégagements	
ESPACES D'ATTENTE SECURISES	PM	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
TRIBUNES FIXES PAR DESTINATION OU TELESCOPIQUES	SO		
DISPOSITIONS VIS-A-VIS DE L'INSTRUCTION TECHNIQUE N° 263 RELATIVE AUX VOLUMES LIBRES INTERIEURS DANS LES E.R.P.	SO	Sans objet dans le cadre des travaux	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "N"	PM	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "U"	PM	Pour mémoire	
AMENAGEMENTS INTERIEURS, DECORATION ET MOBILIER - AM1 à AM20			
PRODUITS ET MATERIAUX DE PAROIS			
Justification du respect des exigences visant les parois finies dans leurs conditions réelles d'emploi	PM	Pour mémoire	
Parois des escaliers et circulations horizontales protégés	PM	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
Parois verticales des dégagements non protégés et des locaux	PM	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
Réaction au feu des plafonds des dégagements non protégés et des locaux	F		
Parties translucides et transparentes incorporées dans les plafonds	SO	Sans objet dans le cadre des travaux	
Revêtements de sols des dégagements non protégés et des locaux	F		
Revêtements en matériaux isolants	SO	Sans objet dans le cadre de travaux	
ELEMENTS DE DECORATION	SO		
TENTURES, PORTIERES, RIDEAUX, VOILAGES, CLOISONS COULISSANTES OU REPLIABLES	SO		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
GROS MOBILIER, AGENCEMENT PRINCIPAL, PLANCHERS LEGERS SURELEVES	PM	Pour mémoire	125
ELEMENTS A VOCATION DECORATIVE	SO		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "N"	PM	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
DESENFUMAGE - DF1 à DF10			
DONNÉES DE BASE	PM	Pour mémoire	
DÉSENFUMAGE DES ESCALIERS	PM	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
DÉSENFUMAGE DES CIRCULATIONS HORIZONTALES ENCLOISONNÉES ET DES HALLS	S	Le plan d'implantation des bouches d'extraction et d'amenées d'air ne nous a pas été communiqué afin de s'assurer que le nouvel agencement n'impacte pas le désenfumage des circulations notamment au droit de la circulation en dessous de la salle de radiologie	
DÉSENFUMAGE DES LOCAUX	PM	Pour mémoire	
DÉSENFUMAGE DES COMPARTIMENTS	PM	Pour mémoire	
ENTRETIEN ET EXPLOITATION	PM	Pour mémoire	
VÉRIFICATIONS TECHNIQUES	PM	Pour mémoire	
DISPOSITIONS VIS-A-VIS DE L'INSTRUCTION TECHNIQUE N° 263 RELATIVE AUX VOLUMES LIBRES INTERIEURS DANS LES E.R.P.	PM	Pour mémoire	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "N"	PM	Pour mémoire	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "U"	PM	Pour mémoire	
CHAUFFAGE, VENTILATION, RÉFRIGÉRATION, CLIMATISATION, CONDITIONNEMENT D'AIR ET INSTALLATION D'EAU CHAUDE SANITAIRE, CHAUFFERIE - CH1 À CH58	F	La ventilation de confort, le rafraîchissement des locaux seront réalisés conformément aux articles CH 29 à CH 39 d'après la notice de sécurité fournie. Des clapets CF seront mis en place en limite des zones de compartimentage. Ceux-ci seront télécommandés par la détection incendie. Les CTA ne seront pas modifiés. Le projet prévoit une réadaptation des réseaux existants. Les réseaux de ventilation seront considérés comme de la ventilation de confort au sens des articles CH29 à CH40. Des clapets CF seront mis en place en limite des zones de compartimentage.	
	PM		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
INSTALLATIONS AUX GAZ COMBUSTIBLES ET AUX HYDROCARBURES LIQUÉFIÉS ASCENSEURS, ESCALIERS MÉCANIQUES ET TROTTOIRS ROULANTS - AS1 À AS11 INSTALLATIONS D'APPAREILS DE CUISSON DESTINÉS À LA RESTAURATION - GC1 À GC22 MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE - MS1 À MS75		Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
	PM	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
	PM	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
DONNEES DE BASE -ADAPTATION DES REGLES	PM	Pour mémoire	
DEFINITION DES MOYENS DE SECOURS - REGLES PARTICULIERES	PM	Pour mémoire	
MOYENS D'EXTINCTION	PM	Pour mémoire	
BOUCHES ET POTEAUX D'INCENDIE PRIVES ET POINTS D'EAU	PM	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
COLONNES SECHES	PM	Pour mémoire	
SYSTEME DE SECURITE D'INCENDIE (S.S.I.)	PM	SSI de catégorie A : Le cahier de charge fonctionnel du coordinateur SSI est à transmettre.	
SYSTEME DE DETECTION INCENDIE (S.D.I.)	PM	Pour mémoire	
SYSTEME DE MISE EN SECURITE INCENDIE (S.M.S.I.)	PM	Pour mémoire	
SYSTEME D'ALARME	PM	Alarme existante de type 1	
ALERTE	PM	Pour mémoire	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "N"	PM	Pour mémoire	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "U"			
Organisation de la sécurité en cas d'incendie	PM	Pour mémoire	
Moyens d'extinction	PM	Pour mémoire	
Service de sécurité incendie	PM	Pour mémoire	
Système de sécurité incendie	PM	Pour mémoire	
Équipement d'alarme	PM	Pour mémoire	
Système d'alerte	PM	Pour mémoire	
Formation	PM	Pour mémoire	
Consignes et affichage	F	Des plans d'évacuation et consignes seront positionnés dans les circulations de chaque niveau. Ils tiendront compte des modifications apportés à l'établissement	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
GAZ MEDICAUX			
DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES PARTICULIÈRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "U"			
Magasins et centrales de stockage	PM	Pour mémoire	
Réseaux de distribution			
Cheminement des canalisations	F	Cheminements visitables	
Traversées	PM	Dispositions existantes	
Parcours extérieurs aux bâtiments	PM	Dispositions existantes	
Vannes de sectionnement	PM	Dispositions existantes	
Distribribution par récipients mobiles			
Utilisation d'oxygène liquide	F	Ventilation des plénums abritant ces réseaux	
Consignes, entretien, vérifications techniques	PM	Pour mémoire	
Gaz spéciaux	PM	Pour mémoire	

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7.2. Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
ERP Existant			
Article 6. Circulations intérieures horizontales			
Caractéristiques dimensionnelles			
Espace de manœuvre de porte devant les portes et portillons	S	Les espaces de manœuvre des portes sont à représenter sur plans	124
Article 11. Locaux ouverts au public, aux équipements et dispositifs de commande			
Accès à l'ensemble des locaux ouverts au public et possibilité d'en ressortir de façon autonome	S	Il conviendra de présenter l'espace d'usage, l'aire de transfert et la largeur d'accès à la box de préparation dédiée aux personnes en situation d'handicap	122
Article 12. Sanitaires	S	Nous transmettre le plan à jour tenant compte de notre précédente observation concernant l'adaptation du sanitaire accessible au public	123

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7.3. Mission TH relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
RT 2012 - BÂTIMENTS AUTRES QUE D'HABITATION	SO		
RE 2020 - BÂTIMENTS AUTRES QUE D'HABITATION	SO		
RT ÉLÉMENT PAR ÉLÉMENT	PM	L'opération n'impacte pas l'aspect thermique du projet	

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7.4. Mission HYSa relative à l'hygiène et à la santé dans les bâtiments autres que d'habitation

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
BÂTIMENTS AUTRES QUE D'HABITATION			
Eclairage naturel	PM	Dispositions existantes	10
Aération des locaux à pollution non spécifique	S	Les débits d'extraction d'air vicié dans les différents locaux est à préciser	
Distribution d'eau	F		
Installations sanitaires	F		
Installation d'évacuation des eaux usées	F		
Evacuation des ordures ménagères	PM	Dispositions existantes	

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet